

REGLEMENT 2019

Lieu Départ /Arrivée :

Vendredi 5 juillet 2019

Place BOUVET, Saint-Servan

Heures départs :

- 19h30 la lampe frontale est conseillée

Parcours :

10 km, route en deux boucles de 5 km, panneaux et marquage au sol.

Catégories autorisées :

- Cadets garçons et filles

- Juniors garçons et filles

- Espoirs/Seniors hommes et femmes.

- Vétérans 1 hommes et femmes.

- Vétérans 2 hommes et femmes.

- Vétérans 3 hommes et femmes.

- Vétérans 4 hommes et femmes.

- Vétérans 5 hommes et femmes.

Attention : les licenciés devront fournir une photocopie de leur licence FFA 2018-2019. Les autres concurrents devront fournir un certificat médical de non contre-indication (précisant les éventuels traitements en cours) à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an au jour de l'épreuve.

Un certificat normalisé est téléchargeable sur notre site :

Inscriptions :

- Par Internet sur KLIKEGO : au plus tard le mercredi 3 juillet 2019.

Coût :

- Pour la course : 9 €

- Par correspondance :

Bulletin d'inscription avec licence ou certificat médical, à adresser avant le 01/07/2019, à :

EA Saint-Malo

22 avenue de Marville

35400 Saint-Malo

Coût :

- Pour la course : 9 € à régler par chèque libellé à l'ordre de EA Saint-Malo

Sur place le jour de la course :

Majoration de 3€ - Clôture 30mn avant le départ.

Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

Ressortissants étrangers hors UE : fourniture photocopie carte de séjour ou carte de résident en cours de validité.

Retrait des dossards : Marché couvert place Bouvet, Saint-Servan, le jour même 5 juillet 2019 à partir de 15h00.

SÉCURITÉ :

L'organisation se donne le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie des épreuves pour des raisons de sécurité.

Des signaleurs seront présents à presque chaque traversée de route. Chaque coureur devra faire preuve d'une vigilance de tous les instants.

La couverture médicale est assurée par un médecin + 2 infirmières. Une équipe de secouristes sera présente.

L'équipe sécurité sera habilitée à retirer le dossard et à mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique, d'accidents causés par le non-respect du code de la route, de perte, de vol d'objets ou de matériel.

Les abandons doivent se faire aux points de ravitaillement, où un organisateur invalidera les dossards. En cas de blessure, le signaleur le plus proche donnera l'alerte.

ASSURANCES :

Responsabilité civile: Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

DROITS À L'IMAGE & CNIL :

Vous autorisez expressément les organisateurs de la SERVAN TEN, ainsi que leurs ayant droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles vous pourrez apparaître, prises à l'occasion de votre participation de la SERVAN TEN, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. Les organisateurs se réservent tous les droits exclusifs d'utilisation des images de la SERVAN TEN.

contrat d'assurance MAIF n° 4121633J n°2164

RECOMPENSES :

Un lot sera remis à chaque participant.

Récompense aux 3 premiers hommes et 3 premières femmes au scratch.

Le respect de l'environnement et une priorité pour tous, merci de ne pas jeter de déchets, utiliser les nombreuses poubelles à votre service.

La SERVAN TEN est organisée par

Entente Athlétique de Saint-Malo Club FFA

22 avenue de Marville

35400 Saint-Malo

easaintmalo@gmail.com



Tél : 06 95 74 21 10

En partenariat avec l'Union des Commerçants de St Servan

